

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 17 février 1903.

V. — Machines.

8. — MOTEURS DIVERS.

N° 329.471

Brevet de quinze ans demandé le 17 février 1903 par la SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PANHARD ET LEVASSOR (France).

Réservoir d'échappement silencieux.

Déposé le 30 mai 1903; publié le 1^{er} août 1903.

Le réservoir d'échappement employé pour amortir le bruit produit par la brusque détente des gaz se compose généralement d'un corps cylindrique fermé aux deux extrémités, dans lequel viennent déboucher le ou les tuyaux conduisant les gaz de l'échappement. Ces gaz se détendent dans cette capacité, dont la pression s'élève alors momentanément et se répandent ensuite au dehors lentement sous l'effet de cette faible pression créée dans le réservoir. On produit souvent une double détente en divisant le volume du réservoir au moyen d'une cloison.

Cette manière de procéder n'est pas absolument efficace, parce que les parois du réservoir vibrent sous l'action de ces détentes successives et transmettent à l'air une partie du bruit de l'échappement.

La présente invention a pour objet d'éviter ces vibrations, en plaçant contre les parois du réservoir un matelas formé d'une matière plastique incombustible et résistant aux chocs ou frottement des gaz. Cette matière est maintenue contre les parties du réservoir par une toile métallique, une tôle perforée, ou tout autre dispositif de nature à la maintenir en place.

La matière essayée dans ce but est formée par de la toile d'amiante d'une épaisseur convenable, disposée sur la surface, à une ou plusieurs épaisseurs et disposée comme il vient d'être indiqué ci-dessus.

Sous réserve d'apporter toutes modifications convenables aux dispositions accessoires pouvant concourir à réaliser cette invention, ses points caractéristiques peuvent être résumés ainsi :

Pour assourdir les réservoirs d'échappement, la disposition consistant à revêtir, intérieurement ou extérieurement ou les deux à la fois, les parois de ces réservoirs par une matière plastique quelconque convenablement choisie (l'amiante tissé par exemple), cette matière étant fixée ou maintenue contre les parois par une toile métallique, une tôle perforée ou tout autre dispositif de même nature.

Paris, le 17 février 1903.

Par procuration
de la Société anonyme des Anciens Établissements
Panhard et Levassor :

Émile Klotz.

Prix du fascicule : 1 franc.